

# **CONSIGNES LIÉES A LA SITUATION SANITAIRE (COVID) / ÉTÉ 2021**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les consignes liées à la situation sanitaire pour le bon déroulement de votre séjour cet été.

Merci de les lire attentivement.

Nous restons disponibles pour tout complément d'informations

L'équipe du CFQIPS

## **AVANT VOTRE DEPART EN SEJOUR**

- ✓ Les vacanciers et les accompagnateurs diagnostiqués ou présentant des symptômes de la Covid 19, ou ayant été en contact avec une personne malade dans les 15 jours avant le départ en séjour, doivent en informer le CFQIPS.
  - ✓ **Nous demandons à chacun des vacanciers, aux familles, aux tuteurs, aux établissements, aux accompagnateurs, aux bénévoles d'avoir un comportement responsable et de prévenir le CFQIPS en cas de doute et/ou symptômes liés à la COVID-19 avant de se présenter le jour du départ.**
  - ✓ La température pourra être prise le jour du départ. Si elle est supérieure à 38°C la personne ne pourra pas partir en séjour.
  - ✓ Les vacanciers qui sont vaccinés sont priés d'avoir une copie de leur certificat de vaccination le jour du départ.
  - ✓ **Pour les séjours Portugal, Espagne, Corse et Croatie** : les vacanciers et les accompagnateurs devront fournir un test PCR négatif (cf informations sur votre convocation).
- Pour la fin du séjour, selon la législation en vigueur, un test PCR et/ou antigénique négatif pourra également être demandé pour le retour en France métropolitaine.

**IMPORTANT : en cas de non-présentation d'un TEST PCR négatif (cf convocation jointe), l'accès au séjour sera refusé. Dans cette situation aucun remboursement de séjour ne sera effectué et les frais de rapatriement seront à la charge du vacancier.**

**Le coût du test PCR et/ou antigénique sera refacturé aux clients concernés après le séjour.**

## **PENDANT LE SEJOUR**

- ✓ Nos équipes veillent à mettre en œuvre les gestes barrières
- ✓ Le port du masque sera obligatoire dès lors que les règles de distanciations physiques ne peuvent être appliquées et dans les espaces clos (magasins, grandes surfaces, transports en commun, etc...) et dans tous les lieux identifiés par l'affichette : « port du masque obligatoire », notamment pour certaines communes, dans les lieux publics extérieurs (parcs, rues, ...). Il est obligatoire dans les espaces partagés avec d'autres personnes.

*La dérogation au port du masque pour les personnes en situation de handicap est possible, dès lors que le handicap le rend difficilement supportable, à deux conditions :*

*1-il sera nécessaire pour les personnes de se munir d'un certificat médical justifiant de cette impossibilité*

*2- la personne handicapée sera tenue de prendre toutes les précautions sanitaires possibles (port si possible d'une visière, respect des distances physiques, accompagnement spécifique)*

- ✓ Lors des trajets en voiture et/ou minibus et/ou transports en commun : le port du masque sera obligatoire
- ✓ les véhicules et les hébergements seront nettoyés et aérés régulièrement
- ✓ un relevé de température sera effectué 2 fois/jour

## **AU RETOUR DU SEJOUR**

Les personnes accueillant le vacancier à son retour, ainsi que nos accompagnateurs s'engagent à surveiller tout signe d'alerte, et si nécessaire à prévenir l'association CFQIPS pour que les autres personnes (vacanciers, familles, accompagnateurs) soient informés.

## **A PREVOIR POUR LE SEJOUR**

- ✓ une bouteille d'eau ou une gourde d'eau (**devront être inscrits votre nom et votre prénom**)
- ✓ des masques pour toute la durée de votre séjour (**4 masques/jour**). Pour les vacanciers ne pouvant pas porter de masque, **une attestation du médecin sera à fournir** (cf rubrique « pendant le séjour ») et le masque sera remplacé par une visière (fournie par le vacancier).
- ✓ Un flacon de gel hydro alcoolique